

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

INSPECTION GENERALE DES SERVICES

INSPECTION DU SECON DEGRE GENERAL

Libreville le 8 janvier 2020

DEPARTEMENT D'ESPAGNOL

N° _____/MENFC/IGS/ISDG/DE

NOTE D'INFORMATION

A l'attention des candidats libres à l'examen du baccalauréat

S/C de Monsieur le Directeur Général des
Examens et concours

Objet : liste des documents obligatoires

Pour corriger les écueils constatés lors des sessions précédentes du baccalauréat, la Direction Générale des examens et concours a recommandé aux différents départements disciplinaires de l'IGS de préparer des listes de documents dans le but d'aider les candidats libres non scolarisés à mieux se préparer à l'épreuve orale d'espagnol au baccalauréat.

I/ Ecueils récurrents :

- Liste des documents incomplète et mal présentée ;
- Longueur des textes non respectées ;
- Textes non conformes au niveau terminal ;
- Absence de documents iconographiques ;
- Documents de même nature ;
- Méconnaissance des instructions officielles ;

II/ Instructions officielles

Conformément à la note d'information n° 52/05 /MEN/ IG/IESDG/DE du 23 mai 2005 à l'attention des examinateurs de l'épreuve orale d'espagnol au baccalauréat, tous les candidats au baccalauréat : officiels, libres scolarisés ou non sont soumis aux exigences de l'examen.

2.1. Présentation des listes

La liste des documents comporte des références suivantes : le numéro, le titre du document, l'auteur, la source.

2.2. Nature et nombre de documents

Pour les LV1 et LV2 8 textes et 4 documents iconographiques ; pour les LV3 : 8 textes et 2 documents iconographiques ; pour les séries C&D ; 6 textes et 2 documents iconographiques.

2.3. Déroulement

L'épreuve orale porte sur un texte et une image et comporte deux parties :

- un entretien portant sur un document (texte ou image) connu et tiré au sort par le candidat sur la liste en sa possession (cf. listes obligatoires ci dessous jointes) ;
- un entretien sur un document inconnu fourni et imposé par l'examineur.

NB. Chaque candidat devra prévoir les doubles des documents pour l'examineur.

2.4. Listes des documents obligatoires pour la session de juin 2020.

Le Chef de Département

Bernadette Rose DILINDI MAYINOU

